



Ville de
BAZIEGE

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 031-213100480-20260512-D26_33AR-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2026

D26-33

L'an deux mille vingt-six le douze mai à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-François ROUSSEL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Procurations : 4

Nombre de suffrages exprimés :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Étaient présents :

Mme ABELLA Jennifer ; M. ARAGON Jean-Marc ; Mme BARTOLINI Laure ; Mme COLOMBET Chloé ; Mme CYRVAN Audrey ; Mme DE DIETRICH Isabelle ; Mme GARCIA Mélanie ; Mme KOPROWSKA Bogumila ; M. LEROY Yves ; M. MADACI Zidan ; M. MARTINASSO Stéphan ; Mme OUARTSI Nathalie ; Mme PLANELLES Emilie ; Mme RIEUX Elodie ; M. ROBERT Jean-Marc ; M. ROSAIN Laurent ; M. ROUSSEL Jean-François ; M. SCHANTE Serge ; Mme SPORTOUCH Alice ; M. TONON René ; Mme TROMEUR Johanna ; Mme VIALA Christine.

Procurations :

M. AUGER Sébastien à Mme COLOMBET Chloé ; M. CALLEC Patrick à Mme VIALA Christine ; M. DONNEZ Vincent à Mme SPORTOUCH Alice ; M. GANDON Florian à M. ROSAIN Laurent.

Était absent :

M. AGAUD Adrien.

*Date de la convocation :
04/05/2026*

Étaient excusés :

M. AUGER Sébastien ; M. CALLEC Patrick ; M. DONNEZ Vincent ; M. GANDON Florian.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme COLOMBET Chloé.

ACS – Attribution des subventions 2026 aux associations et aux coopératives scolaires

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment son article 10 ;

Vu la loi n° 2021-875 du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations ;

Vu l'avis de la commission Animation, Culture, Sports (ACS) et développement économique local du 15 avril 2026 ;

Vu l'avis de la commission finances du 16 avril 2026 ;

Considérant le rôle essentiel joué par les associations locales dans l'animation, le développement du lien social et la promotion des activités sportives, culturelles et sociales au sein de la commune ;

Considérant qu'il convient d'approuver le versement d'une subvention à la coopérative scolaire conformément au budget adopté pour 2026 ;



Ville de
BAZIEGE

Mairie de Baziege - 182, avenue de l'Hers - 31450 BAZIEGE
05 61 81 81 25 - accueil@ville-baziege.fr - www.baziege.fr



Publié le : 15/05/2026 09:50 (Europe/Paris)

Collectivité : Baziege

https://www.intramuros.org/baziege/documents_administratifs/62627

Considérant que le forfait est de 15 €uros par enfants ;

Considérant enfin que les dispositions de l'article 432-12 du code pénal relatives à la prise illégale d'intérêts et précise que, par souci de sécurité juridique, toute personne membre d'une association concernée doit se déporter afin de prévenir tout conflit d'intérêts.

Avant le vote, 7 élus ont déclaré être en situation de conflit d'intérêts étant membres actifs d'associations concernées. Ils n'ont donc pas pris part au vote de cette délibération. Le nombre de votants a donc été ajusté en conséquence soit 19 votants.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré,
 le conseil municipal à l'unanimité**

- ❖ **DÉCIDE** d'attribuer pour l'exercice 2026, les subventions suivantes aux associations et aux coopératives scolaires mentionnées ci-après :

Associations	Montants 2026
ACCA DE CHASSE	1 800,00 €
ADSB	650,00 €
AGE D'OR	500,00 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DE BAZIEGE	200,00 €
ARBRE	2 400,00 €
BAZIEGE OLYMPIQUE CLUB	5 500,00 €
BAZIEGE PETANQUE CLUB	600,00 €
BAZIFETES	10 000,00 €
CERCLE D'ESCRIME BAZIEGEOIS	1 200,00 €
EN BAZ'AGE	600,00 €
FNACA AFN MONTGISCARD	100,00 €
GO BABY RUGBY	1 750,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BAZIEGE	2 300,00 €
LA BAZ	4 300,00 €
LA GAULE BAZIEGEOISE	1 800,00 €
LIAN HUA	1 000,00 €
LES COMPAGNONS DE LA MUSIQUE	1 000,00 €
LOS MAJORETTOS DE BAZIEGE	1 000,00 €
PIRATES LAURAGAIS	1 500,00 €
PIXELS D'AUTAN (Anciennement BAZ'IMAGES)	500,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	2 000,00 €
SENZABAZ CAPOEIRA	500,00 €
TENNIS CLUB	2 400,00 €
VIE LIBRE	100,00 €
TOTAL (I) :	43 700,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	4 140,00 €



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 031-213100480-20260512-D26_33AR-DE



COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	2 145,00 €
TOTAL (II) :	6 285,00 €
TOTAL GENERAL (I) + (II) :	49 985,00 €

- ❖ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à Baziège,

*La secrétaire de séance,
Mme Chloé COLOMBET*

*Le Maire,
M. Jean-François ROUSSEL*



Ville de
BAZIEGE

Mairie de Baziège - 182, avenue de l'Hers - 31450 BAZIEGE
05 61 81 81 25 - accueil@ville-baziege.fr - www.baziege.fr



Publié le : 15/05/2026 09:50 (Europe/Paris)

Collectivité : Baziège

https://www.intramuros.org/baziege/documents_administratifs/62627

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 031-213100480-20260512-D26_33AR-DE



Publié le : 15/05/2026 09:50 (Europe/Paris)

Collectivité : Baziège

https://www.intramuros.org/baziege/documents_administratifs/62627



Ville de
BAZIEGE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2026

D26-34

L'an deux mille vingt-six le douze mai à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-François ROUSSEL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Procurations : 4

Nombre de suffrages exprimés :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 2

Étaient présents :

Mme ABELLA Jennifer ; M. ARAGON Jean-Marc ; Mme BARTOLINI Laure ; Mme COLOMBET Chloé ; Mme CYRVAN Audrey ; Mme DE DIETRICH Isabelle ; Mme GARCIA Mélanie ; Mme KOPROWSKA Bogumila ; M. LEROY Yves ; M. MADACI Zidan ; M. MARTINASSO Stéphan ; Mme OUARTSI Nathalie ; Mme PLANELLES Emilie ; Mme RIEUX Elodie ; M. ROBERT Jean-Marc ; M. ROSAIN Laurent ; M. ROUSSEL Jean-François ; M. SCHANTE Serge ; Mme SPORTOUCH Alice ; M. TONON René ; Mme TROMEUR Johanna ; Mme VIALA Christine.

Procurations :

M. AUGER Sébastien à Mme COLOMBET Chloé ; M. CALLEC Patrick à Mme VIALA Christine ; M. DONNEZ Vincent à Mme SPORTOUCH Alice ; M. GANDON Florian à M. ROSAIN Laurent.

Était absent :

M. AGAUD Adrien.

Date de la convocation :
04/05/2026

Étaient excusés :

M. AUGER Sébastien ; M. CALLEC Patrick ; M. DONNEZ Vincent ; M. GANDON Florian.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme COLOMBET Chloé.

Finances – Décision modificative N° 2

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° D26-11 en date du 12 mars 2026 portant approbation du Compte Financier Unique de la commune 2025 ;
Vu la délibération n° D26-12 en date du 12 mars 2026 portant affectation des résultats 2025 au budget principal de la commune 2026 ;
Vu la délibération n° D26-13 en date du 12 mars 2026 approuvant le budget principal 2026 de la commune ;
Vu la délibération n° D26-31 en date du 21 avril 2026 relative au vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2026 ;



Ville de
BAZIEGE

Mairie de Baziege - 182, avenue de l'Hers - 31450 BAZIEGE
05 61 81 81 25 - accueil@ville-baziege.fr - www.baziege.fr



Vu la délibération n° D26-32 en date du 21 avril 2026 approuvant la décision modificative N° 1 du budget principal de la commune ;

Considérant tout d'abord la réception de l'état n° 1259 qui entraîne une actualisation des recettes de fonctionnement, principalement liées aux impôts locaux et aux allocations compensatrices, par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif ;

Considérant ensuite que cette décision modificative permet d'intégrer les montants versés aux associations et aux coopératives scolaires ;

Considérant qu'afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, ces évolutions de recettes et dépenses conduisent à des ajustements, sans remise en cause des orientations votées lors du budget primitif ;

Considérant enfin que cette décision est strictement technique et vise à assurer la sincérité budgétaire de la commune en intégrant des données désormais connues et définitives ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 16 avril 2026 ;

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré,
le conseil municipal par 24 voix pour et 2 abstentions**

❖ **DÉCIDE** de modifier la section de fonctionnement du budget principal 2026, comme suit :

DÉPENSES			
Chapitres	Articles	Crédits (+)	Crédits (-)
65 – Autres charges de gestion courante	65748 – Autres personnes de droit privé	2 045,00	
68 – Dotation aux amortissements et provisions	6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	155 305,00	
TOTAL DEPENSES :		157 350,00	

RECETTES			
Chapitres	Articles	Crédits (+)	Crédits (-)
731 – Autres charges de gestion courante	73111 – Impôts directs locaux	157 350,00	
TOTAL RECETTES :		157 350,00	

❖ **D'IMPUTER** ces modifications au budget principal 2026 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

❖ **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces afférentes.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à Baziège,

La secrétaire de séance,
Mme Chloé COLOMBET

Le Maire,
M. Jean-François ROUSSEL





Ville de
BAZIEGE

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 031-213100480-20260512-D26_35-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2026

D26-35

L'an deux mille vingt-six le douze mai à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-François ROUSSEL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Procurations : 4

Nombre de suffrages exprimés :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

Étaient présents :

Mme ABELLA Jennifer ; M. ARAGON Jean-Marc ; Mme BARTOLINI Laure ; Mme COLOMBET Chloé ; Mme CYRVAN Audrey ; Mme DE DIETRICH Isabelle ; Mme GARCIA Mélanie ; Mme KOPROWSKA Bogumila ; M. LEROY Yves ; M. MADACI Zidan ; M. MARTINASSO Stéphan ; Mme OUARTSI Nathalie ; Mme PLANELLES Emilie ; Mme RIEUX Elodie ; M. ROBERT Jean-Marc ; M. ROSAIN Laurent ; M. ROUSSEL Jean-François ; M. SCHANTE Serge ; Mme SPORTOUCH Alice ; M. TONON René ; Mme TROMEUR Johanna ; Mme VIALA Christine.

Procurations :

M. AUGER Sébastien à Mme COLOMBET Chloé ; M. CALLEC Patrick à Mme VIALA Christine ; M. DONNEZ Vincent à Mme SPORTOUCH Alice ; M. GANDON Florian à M. ROSAIN Laurent.

Était absent :

M. AGAUD Adrien.

*Date de la convocation :
04/05/2026*

Étaient excusés :

M. AUGER Sébastien ; M. CALLEC Patrick ; M. DONNEZ Vincent ; M. GANDON Florian.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme COLOMBET Chloé.

Intercommunalité – Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu le courrier du Sicoval en date du 16 avril 2026 relatif à la désignation des représentants des communes au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le renouvellement du Conseil communautaire du Sicoval intervenu le 14 avril 2026 ;

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les charges financières résultant des transferts ou restitutions de compétences entre les communes membres et le Sicoval, ainsi que celles liées à la redéfinition de l'intérêt communautaire ;

Considérant que ces évaluations constituent la base de calcul des attributions de compensation versées aux communes ;



Ville de
BAZIEGE

Mairie de Baziege - 182, avenue de l'Hers - 31450 BAZIEGE
05 61 81 81 25 - accueil@ville-baziege.fr - www.baziege.fr



Publié le : 15/05/2026 09:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Baziege
https://www.intramuros.org/baziege/documents_administratifs/62627

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner un représentant municipal, ses représentants à cette commission ;

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, choisis parmi les conseillers municipaux, afin de représenter la commune de Baziège au sein de la CLECT du Sicoval.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré,
le conseil municipal à l'unanimité**

- ❖ **DÉCIDE** de désigner en qualité de représentant titulaire auprès de la CLECT : M. Patrick CALLEC.
- ❖ **DÉCIDE** de désigner en qualité de représentante suppléante auprès de la CLECT : Mme Isabelle DE DIETRICH.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le maire à notifier la présente délibération au SICOVAL et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à Baziège,

*La secrétaire de séance,
Mme Chloé COLOMBET*

*Le Maire,
M. Jean-François ROUSSEL*

